



# CQP AGENT DE SECURITE SPÉCIAL ÉVÉNEMENTIEL & MONDE DE LA NUIT

## PASSEPORT POUR LA CARTE PROFESSIONNELLE

**Public :** Depuis 2009, toute activité de surveillance, et en particulier celle d'Agent de Prévention et de Sécurité, est soumise à l'obtention d'une carte professionnelle, elle-même délivrée par la Préfecture suite à une formation obligatoire de 70 ou 80 heures : le CQP Agent de Sécurité.

**Pré-requis :** Avoir un casier juridique vierge et être en possession d'une autorisation provisoire.

### RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Loi n° 83-629 du 12 mai 1983 - décret n° 2009-6137 du 9 février 2009.

### UNE FORMATION POUR ACQUÉRIR LA CARTE PROFESSIONNELLE ADAPTÉE TOUT PARTICULIÈREMENT AU MONDE DE LA NUIT

**UMIH FORMATION** est agréée par le Ministère de l'Intérieur pour organiser, sur l'ensemble du territoire, le CQP ASENE "Agent de sécurité établissement de nuit, événementiel ou HCR". Cette certification est reconnue par la branche professionnelle : elle est inscrite au répertoire des Certifications Professionnelles et délivrée par la CPNE/IH.

### DEUX MOIS POUR CONSTITUER LE DOSSIER LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Un **délai préfectoral de 2 mois** est nécessaire avant le début de la formation.

**80  
HEURES**

- ▶ INTER ENTREPRISES
- ▶ 8 À 10 PARTICIPANTS

#### Cadre juridique professionnel (3 jours)

- ▶ Surveillance générale
- ▶ Notions juridiques

#### Etude de comportements (4 jours)

- ▶ Gestion de conflits
- ▶ Stupéfiants
- ▶ Alcool
- ▶ Techniques d'intervention

#### Sécurité incendie (1 jour)

#### Secourisme (2 jours)

#### VALIDATION DE LA FORMATION:

Cette certification est reconnue par la branche professionnelle : elle est inscrite au répertoire des Certifications Professionnelles et délivrée par la CPNE/IH.

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES:

Pédagogie active et participative : plénières interactives, analyse de cas.

**INTERVENANTS:** Animateurs spécialisés.